



Monsieur Mars Di Bartolomeo

Président de la Chambre des Députés

Luxembourg

Luxembourg, le 29 février 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet de l'Ecole Internationale de Differdange.

L'Ecole Internationale de Differdange (EIDD) sera une école à temps plein. Elle sera ouverte de 7h00 à 18h00. Les cours obligatoires s'étendent de 8h00 le matin jusqu'à 15:45 l'après-midi, à part les vendredis où les cours se termineront à 14h00. Des activités parascolaires variés seront offertes tous les jours pendant la pause de midi et après les cours (Lundi-jeudi : 16h00-18h00 /Vendredi : 14h00-18h00).

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Lors du vote du projet de loi 6818, Monsieur le Ministre a affirmé que l'accueil pour l'école fondamentale sera payant. Est-ce que Monsieur le Ministre peut nous donner des précisions sur l'accueil (payant) offert et sur les plages horaires de cet accueil ?
- Lors du vote du projet de loi 6818, Monsieur le Ministre a également fait remarquer que les activités péri- et parascolaires de l'école internationale seront gratuites à l'instar de ce qui est prévu pour les autres lycées au Luxembourg.
Est-ce que Monsieur le Ministre peut nous donner des précisions sur ces activités péri- et parascolaires (gratuites) offertes et sur leurs plages horaires ?
Est-ce que ces activités seront également proposées pendant les mêmes plages horaires pour l'école fondamentale ?
- Monsieur le Ministre peut-il m'informer sur le nombre de lycées offrant un encadrement parascolaire jusqu'à 18h00 ? Dans combien de lycées, cet encadrement est-il gratuit pour les élèves ?
- Dans une réponse à la question parlementaire N°315 du 02 juillet 2014, le Ministre fait remarquer qu' il est en train d'élaborer « *un concept global de prise en charge des enfants et des jeunes qui comporte des solutions qui vont de la petite enfance à la jeunesse en incluant les écoles fondamentales et les lycées* ». Le Ministre peut-il me renseigner sur l'état d'avancement de ce concept ?

- D'après nos informations, lors d'une séance d'information sur l'EIDD, la gratuité du matériel pédagogique a été également annoncée. Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer cette information ?
- Dans l'affirmative, le Ministre envisage-t-il de rendre le matériel pédagogique gratuit pour toutes les écoles et lycées ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Martine Hansen'.

Martine Hansen
Députée



Luxembourg, le 29 avril 2016

Affaires générales

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 1858 de la Députée Martine Hansen

Ad 1)

À partir de la rentrée 2016/2017, l'école fondamentale de l'EIDD offrira un accueil aux élèves en-dehors de heures de classe à savoir :

- le matin entre 7h00 et 8h00 (début des cours),
- dans la pause de midi de 12h00 à 13h30 (avec repas),
- après les cours du lundi au jeudi de 16h00 à 18h00 et le vendredi de 14h00 à 18h00.

Les activités sont organisées dans le cadre d'une maison relais ; y sont offertes les prestations prévues à l'article 2 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2005 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de maison relais pour enfants.

Ad 2)

Les activités péri- et parascolaires à l'école secondaire seront offertes pendant les mêmes plages horaires que celles du primaire (cfr. point 1). Elles sont organisées avec le concours des enseignants et du personnel socio-éducatif de l'école et seront gratuites à l'instar des autres lycées publics. Le contenu des activités péri- et parascolaires sera défini en fonction des intérêts des élèves de l'école.

Ad 3)

Les lycées suivants offrent des activités parascolaires jusqu'à 18h00 : AL (pas régulièrement chaque semaine), SLL, LEM (jusqu'à 17h50), LLJ, et SLP. La participation à ces activités est gratuite.

Ad 4)

Dans le contexte du projet de loi sur la jeunesse, un cadre de référence national sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes a été élaboré. Pour ce qui est de l'offre parascolaire dans l'enseignement secondaire, les visites que le ministère est en train d'effectuer servent d'état de lieu et clôtureront les travaux de réflexion qui ont été menés.

Ad 5)

Les manuels scolaires sont gratuitement mis à disposition des élèves à l'école primaire de l'EIDD à l'instar des autres écoles fondamentales publiques du pays. Ils seront acquis avec les moyens budgétaires de l'EIDD.

Ad 6)

Mes services sont en train d'étudier la possibilité d'étendre la gratuité des manuels scolaires à l'enseignement secondaire.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse